

# Construction du nouveau Parc des Expositions de Strasbourg

Concertation préalable  
du 9 août au 31 août 2018



## **NOTE DE PRESENTATION DE LA CONCERTATION**

- Ce document est établi dans le cadre de la concertation préalable organisée par l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) sur le fondement des articles L. 121-17 et L. 121-16 du code de l'environnement.

Elle permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de ses impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Elle permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

- La note explicative porte sur les éléments suivants :
  - Les motivations et raisons d'être du projet ;
  - Sa localisation ;
  - Le programme dans lequel il s'insère ;
  - Un aperçu de ses incidences potentielles sur l'environnement ;
  - Les modalités de la concertation.

### **I. MOTIVATIONS ET RAISONS D'ETRE DU PROJET**

**I.1.** L'Eurométropole de Strasbourg (EMS) a engagé une démarche ambitieuse de réorganisation urbaine du site du Wacken en vue de sa transformation en Quartier d'Affaires International - aujourd'hui dénommé « Archipel » - dont l'attractivité s'appuie en particulier sur la présence de nombreuses institutions dont le rayonnement est international, notamment les Institutions européennes et le Parlement Européen.

Le projet de construction d'un nouveau Parc des Expositions (PEX) dans ce secteur stratégique part du constat que les actuelles installations, représentant une capacité globale de 24.000 m<sup>2</sup> de surface utile, remontent pour certaines à 1926, que les halls sont obsolètes et vétustes et, en toute hypothèse, que lesdites installations ne suffisent plus à répondre à une demande de plus en plus exigeante dans un marché très concurrentiel.

C'est à partir de cette observation qu'un plan d'actions dit « Strasbourg Eco 2030 » a été mis en place. Le but est de disposer d'une panoplie d'équipements pertinents dans leur conception d'ensemble et adaptés du point de vue de leur envergure et des moyens afin de répondre à l'image d'une Métropole qui veut avoir un rayonnement international.

Dans le cadre de ce plan d'action, l'EMS s'est fixée comme objectif, concomitamment à la transformation du site du Wacken en véritable Quartier d'Affaires, de moderniser le Palais de la Musique et des Congrès (PMC) et de reconstruire le PEX.



**I.2.** Dans une première étape, l'extension du PMC achevée en septembre 2016 a notamment permis de le doter d'une surface d'exposition de 3000 m<sup>2</sup> (PMC 3).

Cette extension qui a fait l'objet d'un financement partagé entre l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg permet à la société « Strasbourg Evénements », titulaire de la délégation de service public, de disposer d'un outil fonctionnel d'une surface de 44.000 m<sup>2</sup>.

Concernant le PEX, sa localisation actuelle ne permet pas toutefois d'envisager une réhabilitation qui ne serait pas cohérente avec la mise en œuvre du projet Archipel.

Ce constat a conduit à envisager la réalisation d'un nouveau PEX, en synergie avec le PMC rénové.

Il s'agit là d'un enjeu crucial pour l'EMS. Celui-ci est de permettre au milieu économique de disposer d'installations à la hauteur d'une métropole dont l'ambition est de dépasser le cadre des frontières nationales. Cet équipement doit par conséquent être justement apprécié dans son calibrage et adapté dans son organisation et son fonctionnement.

L'opération de relocalisation du PEX s'inscrit donc dans le cadre d'un projet global de rénovation et de développement de l'activité économique au sein de l'ensemble du quartier d'affaires international du Wacken.

Cette analyse a conduit le Conseil de l'EMS à approuver le principe d'un nouveau PEX par délibération en date du 22 décembre 2017.

## II. LOCALISATION DU PROJET

La localisation du projet sur le site Herrenschmidt - actuel parking du PMC et en partie sur la plateforme Fritz Kieffer, derrière l'hôtel HILTON - procède de l'intention de parvenir à établir une synergie avec le PMC, les deux équipements bénéficiant d'accès rapides et directs depuis les autoroutes périurbaines.

### A. Une localisation stratégique à proximité du centre-ville

Le site, d'environ 8 hectares, est délimité :

- Au Nord-Ouest, par le canal de dérivation ;
- Au Nord, par la rue de Tivoli et le quartier résidentiel, présentant une échelle plus « domestique » ;
- Au Nord-Est, par le PMC ;
- Au Sud-Est, par la rue Fritz Kieffer et l'hôtel Hilton ;
- Au Sud-Ouest, par la rue Alice Mosnier nouvellement créée dans le prolongement d'un franchissement du canal et relié à l'avenue Mendès-France (ancienne autoroute A350 déclassée en voirie urbaine).

Il se situe au nord du centre-ville de Strasbourg, séparé du quartier du Wacken (Parlement Européen, Théâtre du Maillon) par la rivière Aar.

Il est ainsi légèrement à l'écart des flux principaux générés par le cœur de ville. Ce dernier reste cependant facilement accessible par les différents modes de transport (tramway, voiture, vélo, piéton).



## B. Les enjeux d'accessibilité

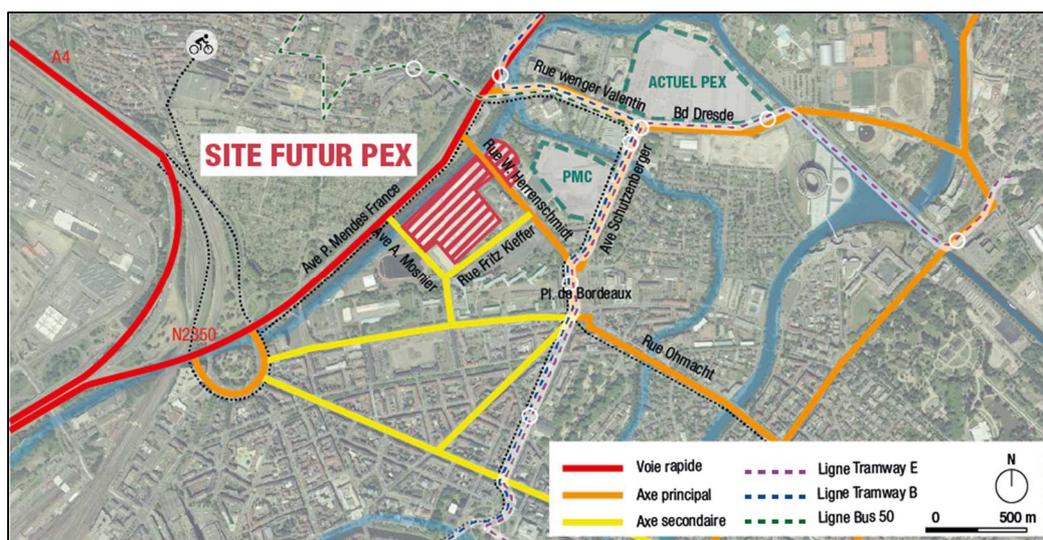
Le site bénéficie d'une bonne desserte.

### a. Les axes routiers

La création de l'avenue Alice Mosnier (le « barreau »), qui relie l'avenue Mendès-France (anciennement A350) à la rue Fritz Kieffer, permet d'alléger la circulation sur l'avenue Herrenschmidt.

Cet axe sera privilégié, sans pour autant le réserver, pour les usages et dessertes des équipements du PEX et du PMC, ainsi que le quartier résidentiel de la rue du Tivoli. Cependant, pour les grandes manifestations, telle que la Foire Européenne, utilisant la totalité des halls du PEX et du PMC ou pour celles générant des flux d'échanges entre halls, il pourra être envisagé d'en limiter l'accès.

L'aménagement d'un parvis paysager allant du parking Herrenschmidt actuel en frange nord de l'avenue jusqu'à l'arrière de l'hôtel Hilton en frange sud, et intégrant ainsi l'avenue Herrenschmidt (revêtement spécifique) permettra de répondre à ce double objectif.



### b. Les transports en commun

Le site bénéficie d'une bonne desserte par les transports en commun par

- Les stations de tramway : « Lycée Kléber » (lignes B et E), sur la place de Bordeaux (environ 500 m) et « Rives de l'Aar » (ligne B) située de l'autre côté du canal et du boulevard de Dresde (environ 370 m). Ces deux lignes sont connectées aux autres lignes de l'agglomération strasbourgeoise (A, C, D et F) au niveau de la station « Homme de Fer ».
- Les lignes de bus n° 2 (« Clémenceau » ou « Lycée Kléber ») et n° 50 (« Wacken »).

Par ailleurs, une réflexion a été engagée par l'EMS sur le principe d'une extension d'une ligne de Tramway pour permettre une desserte du site PEX/PMC au plus proche des deux équipements. Cette ligne emprunterait l'avenue Herrenschmidt et pourrait se poursuivre vers le Nord pour récupérer le tracé actuel de la ligne B au niveau la station existante « Rives de l'Aar ». Les projets devront pouvoir intégrer une emprise permettant le passage du tramway.

### **c. La location de voitures en libre-service / Les pistes cyclables**

La Ville et l'EMS disposent d'aménagements et d'itinéraires cyclables particulièrement développés. Ainsi, plusieurs pistes cyclables desservent le site.

La Ville dispose également d'un système de location de voitures en libre-service, « Auto'trement ». Deux stations se trouvent à proximité du site du futur PEX : Rives de l'Aar et Place de Bordeaux.

Afin d'inciter les strasbourgeois à limiter leurs déplacements en voiture, des parkings relais pour vélos et pour voitures ont été aménagés à proximité d'arrêts du tramway, notamment à la station « Rives de l'Aar ».

### **C. Les enjeux d'intégration urbaine**

L'avenue Herrenschmidt



1



2



3



4

## La rue Fritz Kieffer



5



6



7



8

## Le canal de dérivation



9



10

## La parcelle Kieffer



11



12



13



14

## La parcelle Parking



15



16



17



18

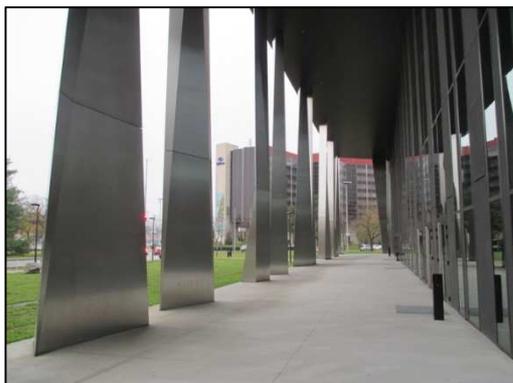
## Le Palais de la Musique et des Congrès



19



20



21



22

## L'hôtel Hilton



23



24



## La chaufferie



En termes d'intégration urbaine, les enjeux sont les suivants :

- **Intégrer le PEX dans la dynamique urbaine du quartier :**
  - En poursuivant le développement urbain du quartier déjà largement engagé ;
  - Et en proposant des axes piétons et techniques en cohérence avec la logique d'aménagement du quartier et clairement identifiables sur le site.
- **Offrir des espaces extérieurs de qualité et conviviaux pour les usagers du PEX et les habitants du quartier en**
  - Mettant en place des espaces extérieurs pour les utilisateurs du site, en retrait des flux routiers ;
  - Connectant l'équipement aux aménagements paysagers projetés, permettant de prolonger naturellement les espaces extérieurs du PEX vers des lieux récréatifs.

Le bâtiment devra donc être conçu avec des franges animées et habitées, contribuant à son ancrage urbain en évitant l'effet monolithique et opaque de nombre de Parcs d'exposition et en affirmant la volonté d'en faire un centre d'urbanité à part entière.

Ce caractère devra être encore renforcé par la constitution d'un espace urbain permettant l'accroche de kiosques temporaires pour répondre au besoin d'animation du PEX.

- **Prendre en compte une contrainte spécifique du site** par le maintien des conditions actuelles d'accès au quartier résidentiel pour les riverains de la rue du Tivoli : accès principal côté pont Herrenschmidt / accès secondaire côté PMC.

### III. LE PROGRAMME

#### A. Les équipements à vocation événementielle du quartier du Wacken

L'EMS est propriétaire de deux équipements à vocation événementielle :

- Le **Palais de la Musique et des Congrès** (PMC), principalement dédié à l'accueil notamment de congrès, conventions, séminaires, réunions, diners de gala, concerts. Il est le lieu de résidence de l'orchestre symphonique.
- L'actuel **Parc des Expositions** (PEX) totalisant 24.000 m<sup>2</sup> de surfaces d'exposition, est principalement dédié à l'accueil et à l'organisation de grands événements de type foires et salons : Foire européenne, Salon de l'Habitat, Tourissimo, Egast, St'Art ... Il accueille près de 45 événements par an.

Ces deux équipements totalisent 700.000 à 800.000 visiteurs / an et représentent 70 emplois permanents.

Ils présentent de nombreux points forts :

- Un même ensemble en mesure d'accueillir tous types de manifestations ;
- Un site proche du centre-ville de Strasbourg, mais aussi accessible depuis l'autoroute et desservi par deux lignes de tramway ;
- Une capacité hôtelière 4\* de plus de 500 chambres.

#### B. Les objectifs poursuivis

Les services de l'EMS ont travaillé, en collaboration avec l'actuel titulaire de la délégation de service public en vue de concevoir une programmation permettant d'une part, l'accueil de la foire européenne, des manifestations de grande ampleur comme EGAST ou des grands congrès comme celui des HLM et d'autre part, celui d'événements de taille plus modeste mais simultanés.

L'évaluation des besoins a abouti à un calibrage de la jauge totale à hauteur de 25.000 m<sup>2</sup> de surfaces d'exposition couvertes.

##### a. Un positionnement global et ambitieux sur le marché de l'événementiel

La construction du nouvel équipement répond à un positionnement ambitieux sur le marché national et européen de l'événementiel au travers d'un développement des foires et salons principalement, mais aussi des conventions d'affaires et des manifestations grand public.

L'EMS vise à faire du PEX un lieu de référence pour l'organisation de réunions et d'événements d'affaires, accueillant une grande diversité de formats et autorisant des complémentarités d'usages, sans concurrencer l'offre culturelle des autres équipements de l'agglomération

comme le PMC ou le Zénith. L'ensemble doit permettre de constituer une gamme complète et complémentaire.

En particulier, des liens et liaisons privilégiés, à la fois en termes de bâtiment et d'exploitation, devraient être mis en place avec le PMC, permettant de démultiplier le potentiel de chacun des deux équipements.

#### b. Un équipement moderne et polyvalent favorisant le développement des événements

Le PEX proposera à terme environ 24.500 m<sup>2</sup> de surfaces d'expositions couvertes ce qui représente un projet d'environ 30.000 m<sup>2</sup> de surfaces utiles avec les locaux d'accueil, de gestion, logistiques, et environ 50 000 m<sup>2</sup> d'aires extérieures logistiques et de stationnement.

Sa conception en lien direct avec le PMC, permettra de bonnes conditions d'accueil et d'exploitation avec les objectifs suivants :

- **Développement de l'accueil des grands événements** structurants par « Strasbourg Événements » :
  - Foire Européenne dont le potentiel sera plus important ;
  - Salons professionnels couplés avec des congrès et conventions dans un PMC dédié ;
  - Grands congrès et conventions internationales regroupant jusqu'à 5000 personnes, qui ne peuvent être accueillis actuellement à Strasbourg ;
  - Rencontres scientifiques, conférences et sommets internationaux de rang européen, voire mondial ;
- **Accompagnement en vue du développement des activités** de « Strasbourg Evénements » dans un calendrier événementiel très contraint qui nécessite le recours à des périodes de multi-événements ou multi-exploitation (augmentation des événements actuels ; accueil de nouveaux événements en lien avec le territoire ; accueil de grands congrès - HLM, Pompiers - réunissant plusieurs milliers de participants).
- **Développement de l'accueil de salons de renom par un PEX de qualité.**

#### c. Une identité architecturale

La forme du bâtiment devra refléter les fonctions et les intentions d'intégration urbaine du projet.

Ainsi, au-delà de l'aspect architectural induit, le projet devra éviter un caractère d'opacité antinomique avec la conception d'un équipement participant à l'animation urbaine, en répartissant les fonctions en volumes conjugués dont la composition constituera un ensemble plus diversifié et plus perméable au public urbain.

Son identité architecturale devra porter des objectifs d'identité locale.

#### d. Les objectifs fonctionnels

- *Un équipement aisément accessible*

L'accessibilité qui constitue l'un des facteurs clés de la réussite d'un tel équipement sera assuré :

- Par les voies routières, et notamment par la voie rapide (ancienne A350) ;
- Par les transports en commun, et principalement les lignes B et E du tramway ;
- Par les navettes ou transports en commun depuis l'aéroport et la gare TGV ;
- Par les pistes cyclables ;
- Par des trottoirs larges et fonctionnels.

Afin d'assurer une fluidité de circulation, tant dans un périmètre élargi au quartier qu'aux abords de l'équipement et dans son enceinte même, la conception devra aboutir à un système d'accès afin que les différentes catégories d'usagers ne se croisent pas et ne congestionnent pas la circulation du quartier.

- *Une capacité à accueillir plusieurs évènements en simultané*

L'organisation d'un évènement comprend 3 phases distinctes :

- Le montage ;
- L'exploitation / l'ouverture au public ;
- Le démontage.

L'équipement devra être conçu pour l'accueil et l'exploitation d'évènements variés en types, jauges, fréquentations et durées. Cette contrainte de simultanéité d'activités sera une donnée importante à prendre en compte dans la conception du nouvel équipement.

Selon la typologie des évènements accueillis, de fortes différences peuvent exister dans l'amplitude des périodes de pointe, la durée de visite, la concentration des périodes d'entrées des visiteurs, etc.

| Type d'évènements                      | Périodes  | Arrivée des visiteurs  | Départ des visiteurs  | Durée de visite   | Publics concernés                              |
|--|---|--|---|---|--|
| <b>Foires,<br/>Salons grand public</b> | Foires sur 8 à 9 jours<br>Week-end + vendredi & lundi | Concentration en fin de matinée (10-11 h)                                  | Étalé sur la journée  | Variable en fonction des évènements (environ 3 h en moyenne)                          | Visites en couple ou en familles avec enfants  |
| <b>Salons professionnels</b>           | En semaine  | Concentration en début de matinée (9-10 h) et début d'après-midi (14-15 h) | Concentration en fin de matinée (12-13 h) ou fin de journée (17-19 h) | Variable en fonction des évènements (principalement par ½ journée ou journée entière) | Visites individuelles ou en groupes constitués |
| <b>AG,<br/>Meetings,...</b>            | Variable  | Hyper concentration des arrivées 1 h avant le début de l'évènement         | Hyper concentration des sorties dès la fin de l'évènement             | Courte durée de é à 4 heures  |  |

- *La gestion des flux*

Un des objectifs fondamentaux d'un PEX est de permettre une séparation des flux visiteurs, d'une part et exposants, d'autre part, qui devront chacun bénéficier d'un accès aisé au site, mais parfaitement différenciés.

Ainsi, devront être séparés les accès pour :

- La logistique exposants ;
- Les visiteurs avec les enjeux suivants :
  - Gestion des flux des véhicules pour accéder au futur parc de stationnement ;
  - Mis en place d'une aire de dépose minute pour bus, localisée à proximité du parking visiteurs ;
  - Aménagement d'une station de taxi temporaire, et d'un point dépose / reprise / attente à proximité des accès aux futurs bâtiments ;
  - Tacitement des cheminements depuis les points d'arrêt des Transports en commun les plus proches : Tramway : 3 arrêts (Lycée Kléber / Wacken / Rives de l'Aar); Bus, navette ...

- *Une complémentarité, une flexibilité et une combinabilité des espaces*

Le PEX doit s'imposer comme un lieu d'animation événementielle offrant une ergonomie et une modularité optimales, propres à satisfaire les initiatives les plus innovantes.

Il devra donc offrir aux organisateurs des espaces flexibles de grand volume, mutualisables et aisément reconfigurables pour les activités nécessitant des installations lourdes : stands d'exposition, scènes, ...

La création d'espaces neutres et flexibles, la forte perméabilité des volumes intérieurs et la fluidité des principes de circulation doivent permettre de mobiliser conjointement les différentes composantes pour développer des synergies d'activités

- *Le dimensionnement des espaces extérieurs*

Il s'agit ici d'offrir des surfaces commerciales complémentaires aux halls, et assurer le fonctionnement logistique de l'équipement.

- *Les enjeux de stationnement*

#### *Un positionnement des stationnements exposants au plus près des halls d'exposition*

Le besoin en nombre de places de stationnement pour les exposants et la logistique est de l'ordre de 400 places. Elles doivent être réalisées en enceinte fermée, au sein d'une plateforme logistique permettant une fluidité de fonctionnement en période de montage / démontage.

#### *Une implantation de stationnements publics correctement dimensionnés au plus proche des halls*

Un parc de stationnement devra être aménagé sur le site permettant de proposer le nombre de places requises (entre 900 et 1000 places) tant pour les visiteurs que pour le personnel.

Sa réalisation en silo doit permettre de concentrer l'emprise spatiale des stationnements.

Dans le cas d'évènements générant un besoin en stationnement plus exceptionnel (*Foire Européenne : 1100 pl. suppl.*<sup>1</sup>), une réponse complémentaire devra être apportée par la collectivité dans un rayon élargi, avec un relais en transports en commun.

#### e. Les objectifs techniques

La **centrale biomasse** jouxte le site. Elle a été dimensionnée pour répondre aux besoins du futur équipement.

Par ailleurs, une **réflexion sur l'utilisation de l'énergie solaire** devra être menée par les concepteurs.

## **IV. Aperçu des impacts sur l'environnement**

### **A. Etude d'impact sur le site du Wacken**

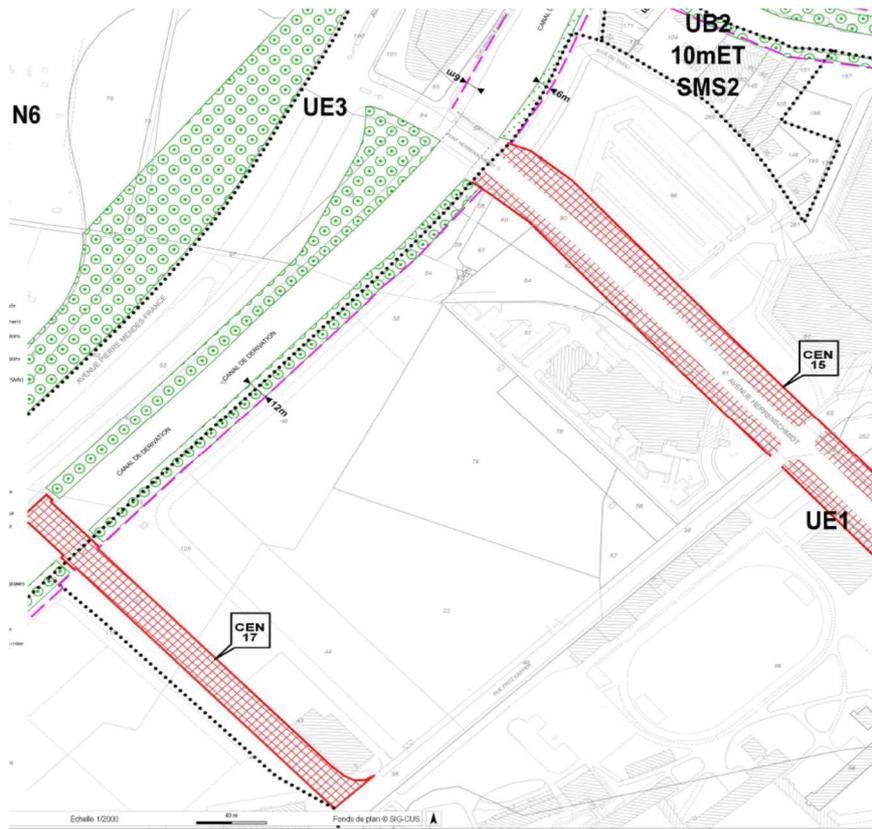
L'étude d'impact réalisé par l'EMS sur le site du Wacken est jointe en annexe à la présente note.

### **B. Le PLUi**

Le site d'implantation du futur PEX est localisé par le PLUi en **Zone UE / Secteur UE1**, zone urbaine spécifique à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif.

---

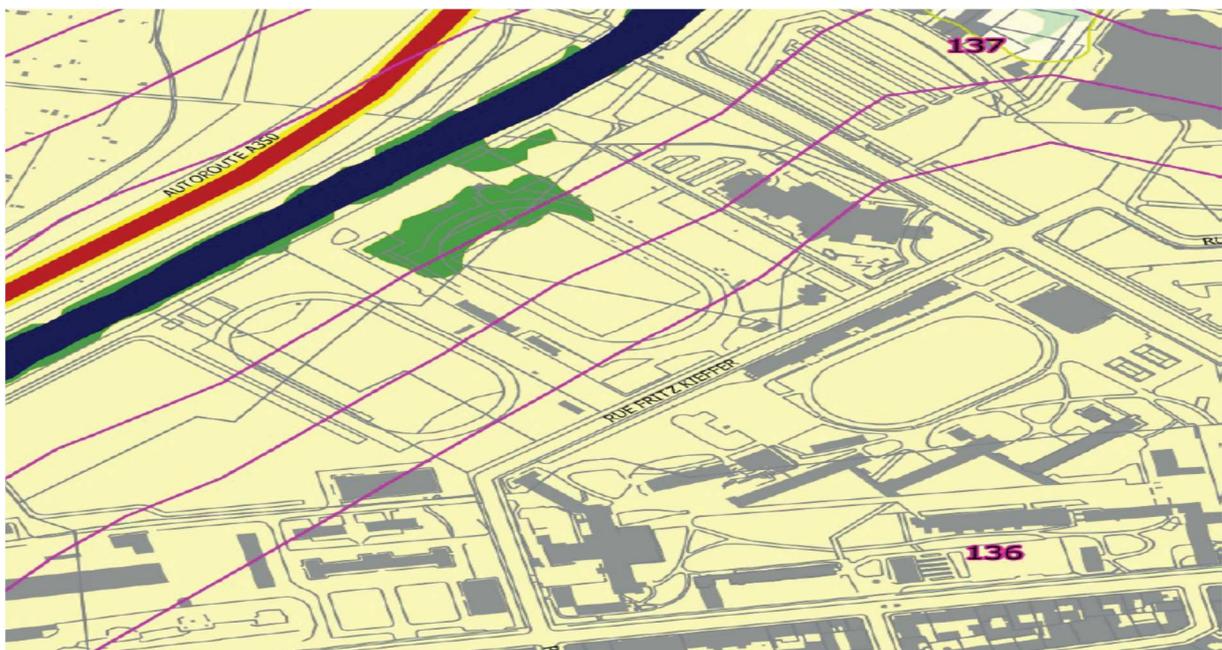
<sup>1</sup> ratios : 25 000 pax/j / 10 200 pax en fmi / VP 55 % / 2,6 pax/véh



### C. Topographie du site / contraintes d'inondabilité / PPRI

Le site retenu est relativement plan, situé à une cote comprise entre 136.50 m et 137 m IGN69 pour la partie Nord, et entre 137.50 m et 138 m IGN69 pour la partie Sud.

Il est classé en zone de remontée de nappe non débordante au PPRI.



## **D. Contexte géotechnique**

D'après la carte géologique au 1/50.000 de Strasbourg, les terrains attendus au droit du projet sont des remblais d'aménagement sur des alluvions sablo-limoneuses récentes, puis des alluvions rhénanes sablo- graveleuses plus anciennes.

D'après les études réalisées à proximité et la mission G12 réalisée par Ginger en Février 2013, le terrain est remblayé sur des épaisseurs variant de 0,3 à plus de 3 m. Un horizon à dominante argileuse recouvre les alluvions sableuses graveleuses grises rhénanes rencontrées à partir de 1,7 à 4,5 m de profondeur environ.

## **E. Aménagement de la plateforme**

Afin de permettre la continuité des activités du PEX actuel pendant les travaux du Quartier d'Affaires International « Archipel », la plateforme située entre le Hilton, la rue Fritz Kieffer et la rue Alice Mosnier a été viabilisée notamment en vue de satisfaire les besoins en stationnement liés aux salons et autres manifestations,

## **F. Les réseaux**

La capacité des réseaux existants autour du site permet les raccordements nécessaires de l'équipement sans travaux de redimensionnement, hormis pour les eaux pluviales.

Le réseau d'eaux pluviales étant proche de la saturation et compte tenu de l'emprise de la parcelle concernée, les eaux de pluies devront être récupérées pour être, soit réutilisées, infiltrées sur le site, ou bien rejetées avec un débit limité dans le canal de dérivation.

Les eaux de toiture pourront être infiltrées ou rejetées directement. Les eaux de voirie devront être traitées préalablement à tout rejet.

## **VI. Modalités de la concertation**

La présente concertation préalable s'organise selon les modalités suivantes :

- Une information dans la presse et sur le site internet de la collectivité à l'adresse <https://www.strasbourg.eu>;
- Une réunion publique ;
- La mise à disposition d'un dossier de concertation déposé au siège de l'Eurométropole et sur le site ci-dessus mentionné accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations du public.